### Comité des Parties

Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul)

COUNCIL OF EUROPE

Rapport de la 15<sup>e</sup> réunion

Strasbourg, 5 décembre 2023

IC-CP/Inf(2023)RAP15

#### Table des matières

Point 1 de l'ordre du jour.	Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour	.3
Point 2 de l'ordre du jour.	Informations administratives et budgétaires	.3
Point 3 de l'ordre du jour.	État des signatures et des ratifications de la Convention d'Istanbul.	.3
Point 4 de l'ordre du jour.	Échange de vues avec Maria-Andriani Kostopoulou, présidente du	
	GREVIO	.4
Point 5 de l'ordre du jour.	Recommandations sur la mise en œuvre de la Convention	
	d'Istanbul	.5
Point 6 de l'ordre du jour.	Projets d'amendements au Règlement intérieur du Comité des	
	Parties concernant le vote, à la suite de l'adhésion de l'UE à la	
	Convention d'Istanbul	.6
Point 7 de l'ordre du jour.	Élection des membres du Bureau	.6
Point 8 de l'ordre du jour.	Discussion thématique : « expériences et outils nationaux pour lutte	eı
	contre les féminicides »	. 7
Point 9 de l'ordre du jour.	Date de la prochaine réunion	. 8
Point 10 de l'ordre du jour.	Questions diverses	. 8
Point 11 de l'ordre du jour.	Adoption de la liste des décisions prises	.8
Annexe I :	Ordre du jour	. 9
Annexe II :	Liste des participants	11

#### Point 1 de l'ordre du jour. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

Le Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (ci-après dénommés respectivement « le Comité » et « la Convention ») a tenu sa 15e réunion le 5 décembre 2023 à Strasbourg. Il a adopté le projet d'ordre du jour de la réunion tel qu'il figure dans le document IC-CP(2022)OJ15prov et est reproduit à l'annexe I.

La présidente souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du Comité, qui sont invités à se présenter. Un accueil particulier est réservé aux représentants de l'Union européenne, car c'est la première fois qu'ils participent à une réunion du Comité en qualité de nouvelle Partie à la Convention.

#### Point 2 de l'ordre du jour. Informations administratives et budgétaires

La secrétaire exécutive informe le Comité des ressources humaines supplémentaires dont dispose le secrétariat depuis la dernière réunion du CdP : une nouvelle assistante principale a rejoint la Division de la violence à l'égard des femmes en juillet 2023, et une collègue temporaire s'est intégrée dans l'équipe en septembre 2023 afin qu'une visite d'évaluation supplémentaire et un rapport puissent être menés à bien. La secrétaire exécutive informe le Comité des autres mouvements de personnel au sein du secrétariat.

La secrétaire exécutive remercie les Parties de leurs contributions volontaires au projet multipays du Conseil de l'Europe sur la violence à l'égard des femmes, qui a permis au secrétariat de mener d'autres activités, outre le travail de suivi du GREVIO et du Comité des Parties, notamment deux tables rondes organisées en 2023 (au Monténégro et en Serbie) après une première table ronde en Albanie l'année dernière. Les résultats des tables rondes seront évalués l'année prochaine, avant de poursuivre cette nouvelle activité dont l'objectif principal est de réunir les principales parties prenantes d'une Partie ou d'un groupe de Parties, y compris les autorités et la société civile, afin d'examiner les progrès et les difficultés qui demeurent pour mettre pleinement en œuvre la Convention d'Istanbul.

À la suite de l'adhésion de l'UE à la Convention d'Istanbul, la secrétaire exécutive informe les Parties que la contribution financière annuelle de l'UE liée à la Convention d'Istanbul fait actuellement l'objet de discussions au niveau des hauts fonctionnaires de l'UE et du Conseil de l'Europe.

Enfin, la secrétaire exécutive rend compte d'une réunion tenue à la fin du mois d'octobre avec des représentants du Bureau régional d'ONU Femmes pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, venus à Strasbourg pour discuter de leur initiative visant à élaborer un traité régional pour lutter contre la violence à l'égard des femmes en Afrique centrale. La réunion avait pour objet de « tirer des enseignements » de l'expérience du Conseil de l'Europe en matière d'élaboration et de négociation de la Convention d'Istanbul, étant donné qu'un premier projet de convention régionale doit être préparé avant la fin de l'année. Le Comité souhaite être tenu informé de la suite donnée et de tout fait nouveau à ce sujet.

#### Point 3 de l'ordre du jour. État des signatures et des ratifications de la Convention d'Istanbul

a) Mesures prises par les États membres du Conseil de l'Europe en vue de la ratification de la Convention d'Istanbul : tour de table

La présidente invite les États signataires à communiquer des informations sur l'état d'avancement du processus de ratification. Le représentant de la Lettonie informe le Comité que, le 30 novembre 2023, le parlement de son pays a adopté, à une faible majorité, un projet de loi visant à ratifier la Convention, dont une déclaration indiquant que la Convention sera appliquée conformément à la Constitution lettone. La loi devra être promulguée avant qu'une date de dépôt de l'instrument de ratification au Bureau des Traités du Conseil de l'Europe puisse être fixée. La représentante de la Tchéquie n'ayant pu se connecter, la secrétaire exécutive lit les informations transmises, selon lesquelles le Gouvernement tchèque a

approuvé la ratification de la Convention d'Istanbul le 21 juin 2023, et la proposition de ratification a été soumise au parlement. Les deux chambres doivent approuver la ratification. Au Sénat, la proposition a été examinée par plusieurs commissions et un vote en séance plénière est prévu l'année prochaine. En l'absence d'un représentant de la Lituanie, la secrétaire exécutive informe le Comité que, le 13 octobre 2023, la Cour constitutionnelle lituanienne a accepté, à la demande du parlement, de se prononcer sur la conformité de la Convention d'Istanbul avec la Constitution du pays. La Cour constitutionnelle a été invitée à préciser certaines questions, notamment celle de la compatibilité des dispositions de la Convention sur le genre, la violence à l'égard des femmes fondée sur le genre et l'inclusion dans les programmes d'étude officiels du matériel d'enseignement sur les rôles non stéréotypés des genres avec la Constitution lituanienne.

## b) Mesures prises par les États non membres du Conseil de l'Europe invités à adhérer à la Convention d'Istanbul : tour de table

L'ambassadeur du Mexique informe le Comité des progrès continus réalisés dans la dernière phase de préparation de la ratification de la Convention par son pays. Il évoque la récente visite du Président de l'APCE au Mexique et la déclaration commune qui a été publiée et qui fait référence à la ratification prochaine de la Convention. En raison de la tenue d'élections présidentielles au Mexique à l'été 2024, la Convention devrait être ratifiée d'ici à avril 2024.

Malheureusement, aucun représentant du Kazakhstan, d'Israël et de la Tunisie n'a accepté l'invitation à participer à cette réunion ; aucune information n'a donc pu être communiquée au Comité au sujet des mesures prises en vue de la ratification.

#### c) Déclarations et réserves

En ce qui concerne les déclarations, la secrétaire exécutive informe le Comité qu'en juillet 2023, sept Parties se sont opposées à l'une des deux déclarations déposées par l'Ukraine au moment de la ratification, en juillet 2022 (celle indiquant que la Convention sera appliquée conformément à la Constitution de l'Ukraine, et que l'Ukraine « ne considère aucune des dispositions de la Convention comme obligeant à modifier la Constitution de l'Ukraine et le Code de la famille de l'Ukraine, d'autres lois de l'Ukraine concernant les institutions du mariage, de la famille et de l'adoption »), considérant qu'il s'agissait d'une réserve incompatible avec l'article 78 de la Convention. La secrétaire exécutive informe aussi le Comité que ces objections seront sans effet sur l'entrée en vigueur de la Convention entre l'Ukraine et chacune des sept Parties (à savoir l'Allemagne, l'Autriche, la Finlande, la Norvège, les Pays-Bas, la Suède et la Suisse). La présidente souligne l'importance de la ratification de la Convention par l'Ukraine, qui continue de subir l'agression armée de la Fédération de Russie.

En ce qui concerne les réserves, la secrétaire exécutive informe le Comité qu'un certain nombre de réserves formulées par les Parties au moment de la ratification arrivent à la fin de leur période de validité de cinq ans ou de leur prolongation automatique de six mois (en l'absence de notification). Cette situation concerne les réserves formulées par la Croatie, la Grèce, l'Irlande et la Macédoine du Nord, qui viendront à expiration avant la prochaine réunion du Comité. L'obligation énoncée au paragraphe 3 de l'article 79 de la Convention de fournir des explications au GREVIO quant aux motifs justifiant le maintien de leurs réserves, avant leur renouvellement, est rappelée aux Parties.

## Point 4 de l'ordre du jour. Échange de vues avec Maria-Andriani Kostopoulou, présidente du GREVIO

La présidente du GREVIO, Maria-Andriani Kostopoulou, a son premier échange de vues avec le Comité, puisqu'elle a été réélue membre du GREVIO le 1<sup>er</sup> juin 2023 et élue présidente du GREVIO le 21 juin 2023. Elle informe le Comité de l'achèvement prochain de la procédure d'évaluation de référence du GREVIO, avec l'adoption et la publication de 36 rapports d'évaluation d'ici à la fin de 2023. Elle mentionne également le lancement du premier cycle d'évaluation thématique du GREVIO en 2023, à l'aide du nouveau questionnaire sur le thème « Établir un climat de confiance en apportant soutien, protection et justice ». La présidente du GREVIO présente aussi certaines des principales caractéristiques du 4<sup>e</sup> rapport général d'activité du GREVIO, qui couvre les travaux de ce dernier en 2022 et a été publié en

septembre 2023, en mettant l'accent sur la section thématique du rapport général consacrée aux changements juridiques et politiques intervenus en matière de criminalisation des violences sexuelles et des poursuites des auteurs de violence, y compris l'accès des femmes à la justice et les services de soutien spécialisés.

La présidente du GREVIO soulève une question très concrète qui revêt une importance particulière pour le GREVIO, à savoir la mise en œuvre du paragraphe 3 de l'article 79 de la Convention, et rappelle aux Parties la nécessité d'expliquer au GREVIO les raisons du renouvellement d'une réserve à l'expiration de la période de validité de cinq ans. Pour finir, elle appelle toutes les parties à travailler de concert à la promotion de la Convention d'Istanbul, en Europe et hors d'Europe, à l'heure où les discussions sur un éventuel traité mondial sur la violence à l'égard des femmes se poursuivent. Par conséquent, et à la lumière de la célébration du 10<sup>e</sup> anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention d'Istanbul, il est de nouveau urgent de mettre en avant les effets positifs que la Convention a sur la vie des femmes et le fait que ce traité est ouvert à l'adhésion de tous les pays.

Plusieurs délégations prennent la parole pour remercier la présidente du GREVIO du travail accompli et soulever des questions d'intérêt commun, dont la nécessité de traiter comme il convient la dimension numérique de la violence à l'égard des femmes, le rôle des hommes et des garçons dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes et sa prévention ; l'évaluation prochaine de l'Union européenne par le GREVIO ; l'importance de renforcer les synergies et les échanges avec la commission pour l'égalité de genre ; la persistance de l'hostilité qu'inspirent les droits humains des femmes ; et la nécessité de tirer des enseignements des résultats de l'évaluation de référence du GREVIO, qui pourront ensuite être appliqués à la première évaluation thématique.

#### Point 5 de l'ordre du jour. Recommandations sur la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul

La présidente rappelle la procédure d'adoption, par le Comité, de recommandations sur la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul, sur la base des rapports d'évaluation du GREVIO, que le Comité a approuvée à sa 4e réunion et qui est décrite dans le document IC-CP(2018)6. Elle rappelle aux Parties qu'elles disposent d'un délai de trois ans pour mettre en œuvre les recommandations et rendre compte au Comité. Elle informe en outre le Comité qu'en raison de la publication, le veille, du rapport d'évaluation de référence du GREVIO sur le Liechtenstein, l'examen du projet de recommandation adressé à cette Partie est reporté à la prochaine réunion du Comité, en juin 2024.

Les représentants de chacune des six Parties visées par un projet de recommandation inscrit à l'ordre du jour (Croatie, Grèce, Irlande, Luxembourg, Macédoine du Nord et République de Moldova) prennent la parole pour remercier le GREVIO des conclusions et de l'analyse figurant dans les rapports d'évaluation de référence respectifs, et informent le Comité des derniers développements intervenus au niveau national pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, conformément aux évaluations du GREVIO. À la demande de la représentante de la Géorgie, le libellé d'une recommandation visant la Géorgie est légèrement modifié. Les recommandations adressées à la Croatie, à la Grèce, à l'Irlande, au Luxembourg, à la Macédoine du Nord et à la République de Moldova sont adoptées par le Comité.

En réponse à une question sur la gestion du chevauchement des procédures de suivi au sein du Comité, dans le cadre des évaluations de référence et thématiques, concernant la même Partie, la secrétaire exécutive informe le Comité que le secrétariat et le Bureau du Comité discuteront de ce sujet en 2024 pour qu'une proposition puisse être présentée lors d'une prochaine réunion du Comité.

La Présidente souligne l'importance de reconnaître les progrès accomplis par les Parties et la qualité de la coopération entre le GREVIO, le secrétariat et les autorités nationales au cours du dialogue établi dans le cadre de chaque procédure d'évaluation.

#### Point 6 de l'ordre du jour.

# Projets d'amendements au Règlement intérieur du Comité des Parties concernant le vote, à la suite de l'adhésion de l'UE à la Convention d'Istanbul

La présidente salue de nouveau l'UE en tant que Partie à la Convention. Elle indique que l'importance politique que l'UE attache à la Convention d'Istanbul a conduit à la ratification avant que les conséquences pratiques de l'adhésion de l'UE à la Convention ne soient appréciées. La présidente demande à chacun, en particulier aux Parties non membres de l'UE, de faire preuve de compréhension et de patience pendant le processus de finalisation et d'approbation.

La présidente rappelle le premier échange de vues sur cette question qui a eu lieu lors de la réunion du 1<sup>er</sup> juin 2023 et a été suivi de la diffusion du document d'information IC-CP(2023)4 daté du 28 août 2023 avant la réunion extraordinaire du 26 septembre. Elle évoque les « amendements possibles » au Règlement intérieur du Comité qui figurent dans le document d'information et visent à intégrer les principes de « non-additionnalité » et de « majorité double », comme expliqué dans ce document.

La présidente rappelle en outre que les Parties ont été invitées à faire part, par écrit, de leurs commentaires et propositions au sujet des amendements proposés, et que seul le Royaume-Uni a envoyé des commentaires (voir le document intitulé « Commentaires des Parties sur les amendements proposés au Règlement intérieur à la suite de l'adhésion de l'Union européenne à la Convention d'Istanbul », référence IC-CP(2023)22, du 7 novembre 2023).

La présidente attire aussi l'attention du Comité sur la demande qu'il a faite au secrétariat lors de sa réunion extraordinaire du 26 septembre, en vue de la rédaction d'un résumé écrit des réunions informelles tenues avec l'UE pour discuter d'éventuelles modifications du Règlement intérieur. Ce résumé a été diffusé dans le document IC-CP(2023)21 du 20 novembre 2023. La secrétaire exécutive donne un aperçu de ce document, en se concentrant sur les principales questions examinées avec l'UE – en ce qui concerne à la fois la procédure et le fond – lors des réunions informelles organisées en ligne en octobre et novembre 2023.

La représentante de l'UE se félicite des projets d'amendements figurant dans le document d'information préparé à la fin du mois d'août 2023, et explique que des travaux supplémentaires s'imposent, notamment pour tenir compte de la situation du Danemark et de l'Irlande, qui ne sont pas liés par le droit et la politique de l'UE en matière de justice et d'affaires intérieures. Elle explique en outre que les modifications des propositions d'amendement des paragraphes 1 et 5 de l'article 20 sont à l'étude et que l'article 21 nécessite aussi d'autres amendements. Le Conseil de l'UE examine actuellement l'application et les implications des propositions relatives à la « non-additionnalité » et à la « majorité double », et il a besoin de plus temps pour arrêter une position.

En réponse à une question de la présidente, la délégation de l'UE ne peut donner d'indication précise quant au calendrier de ses propositions et commentaires qui seront envoyés au secrétariat du Comité avant la prochaine réunion de ce dernier, en juin 2024. La secrétaire exécutive invite l'UE à soumettre ses commentaires et propositions écrits au secrétariat en avril 2024, de manière qu'ils puissent être traduits et communiqués à toutes les Parties conformément au Règlement intérieur, c'est-à-dire avant la mi-mai 2024, et examinés à la 16e réunion du Comité, en juin 2024.

#### Point 7 de l'ordre du jour. Élection des membres du Bureau

La secrétaire exécutive préside la discussion sur ce point de l'ordre du jour et rappelle que le mandat du Bureau actuel, élu le 27 septembre 2023, court jusqu'au 31 janvier 2024, ce qui correspond au reste du mandat du Bureau précédent. Elle explique en outre que le Comité doit procéder à une nouvelle élection du Bureau pour un nouveau mandat d'un an à compter du 1<sup>er</sup> février 2024 (conformément au paragraphe 2 de l'article 4 du Règlement intérieur du Comité).

La secrétaire exécutive rappelle que la présidente, le premier vice-président et la deuxième vice-présidente actuels du Comité souhaitent être candidats à leur réélection, comme cela avait été communiqué aux Parties par courrier électronique. Elle propose que la réélection se fasse par acclamation

et non au scrutin secret, car il n'y a qu'un candidat pour chacun des trois postes du Bureau. Aucune objection n'est soulevée.

Les ambassadeurs Tanja Gonggrijp, Gilberto Jerónimo et Daniela Cujbã sont réélus respectivement présidente, premier vice-président et deuxième vice-présidente du Comité, pour un mandat allant du 1<sup>er</sup> février 2024 au 31 janvier 2025.

La secrétaire exécutive explique en outre que le premier mandat du Bureau n'étant que de quatre mois (du 26 septembre 2023 au 31 janvier 2024), le secrétariat a consulté le Service juridique sur la possibilité pour le Bureau actuel de solliciter, dans un an, un nouveau mandat qui débuterait le 1<sup>er</sup> février 2025. Comme le Règlement intérieur du Comité ne donne pas de précisions à ce sujet et que les règles du CdE relatives aux comités intergouvernementaux s'appliquent mutatis mutandis, le Bureau existant pourrait se représenter à la fin du mois de décembre 2024, pour un nouveau mandat commençant le 1<sup>er</sup> février 2025. Cette question devra toutefois être réexaminée à la fin de l'année 2024 si les membres du Bureau souhaitent briguer un nouveau mandat. La question de la modification des dates du mandat du Bureau d'un an pourrait aussi être examinée à la fin de 2024, soit pour les aligner sur l'année civile (janvier à décembre), ce qui est la pratique habituelle de l'Organisation, soit pour envisager d'autres possibilités. Le Bureau peut en tenir compte lors de la préparation de la 17<sup>e</sup> réunion du Comité qui se tiendra en décembre 2024.

## Point 8 de l'ordre du jour. Discussion thématique : « expériences et outils nationaux pour lutter contre les féminicides »

La présidente présente ce point de l'ordre du jour en expliquant qu'elle entend consacrer du temps, à chaque réunion du Comité, à une discussion informelle sur un sujet important. Elle invite les membres et les autres participants à prendre contact avec elle ou avec le secrétariat pour lui faire part de leurs propositions de sujets/questions à aborder lors des réunions futures. Elle explique ensuite que certaines Parties ont été pressenties pour contribuer à ce débat sur les féminicides, mais que toutes sont naturellement encouragées à y participer activement et à partager des informations et des idées sur les politiques et les lois nationales en la matière.

La présidente présente l'experte invitée à préparer le débat thématique sur la lutte contre les féminicides et leur prévention, Susana Pavlou, directrice de l'Institut méditerranéen d'études de genre dont le siège est à Chypre, qui a une expérience de 20 ans dans la recherche, l'élaboration de politiques, le suivi et l'évaluation, et des compétences particulières en matière d'égalité de genre et de violence contre les femmes.

La présentation de M<sup>me</sup> Pavlou porte sur l'origine et la définition du terme « féminicide » ; les réponses juridiques adoptées au niveau national, soit comme une forme de violence fondée sur le genre, soit comme un homicide neutre du point de vue du genre ; seuls deux pays en Europe, Malte et Chypre, reconnaissent actuellement le féminicide comme une infraction pénale spécifique. M<sup>me</sup> Pavlou mentionne les estimations mondiales des féminicides et présente un projet de recherche (« FEM-UNITED ») qui compare les données de cinq pays européens (Chypre, Malte, Allemagne, Portugal et Espagne). Elle présente les recommandations de mesures à prendre formulées dans le projet et parle également de la Convention d'Istanbul comme d'un outil efficace de prévention des féminicides, en particulier lorsqu'elle est pleinement mise en œuvre.

Les représentants de 14 Parties prennent ensuite la parole pour présenter les mesures appliquées dans leur pays pour prévenir et combattre les féminicides. Les interventions des Parties portent sur les questions suivantes : la nécessité d'un changement radical dans la famille et dans la société dans son ensemble, avec davantage d'actions de sensibilisation au féminicide et de discussions à ce sujet, et une couverture médiatique plus importante et de meilleure qualité sur la violence à l'égard des femmes fondée sur le genre ; la nécessité de déconstruire les normes de genre et de renforcer l'éducation, notamment en ciblant les garçons et l'égalité de genre ; la nécessité de disposer de données statistiques sur les féminicides et les difficultés que pose une collecte de données harmonisée ; celle de revoir les outils d'évaluation et de gestion des risques ; celle de mesures préventives pour mieux protéger les victimes, comme une meilleure reconnaissance des signaux d'alarme et la lutte contre certaines formes de violence

à l'égard des femmes, comme la contrainte ; le besoin permanent de former les professionnels concernés et d'élaborer des programmes nationaux spécifiques pour les enfants témoins de violences ; l'utilisation de lois sur les crimes de haine, ou du genre comme circonstance aggravante, pour reconnaître la dimension de genre des féminicides ; la nécessité de renforcer la coordination pour évaluer les lacunes du système et les solutions possibles ; les avantages d'un élargissement des catégories de personnes considérées comme victimes de féminicides, dont les ex-partenaires, les parents et les personnes qui ne cohabitaient pas avec la femme qui a été tuée.

La représentante du Royaume-Uni a eu du mal à se connecter et a envoyé son intervention par courrier électronique après la réunion, laquelle a ensuite été distribuée à tous les membres du Comité, de même que la présentation PowerPoint de M<sup>me</sup> Pavlou.

La présidente remercie M<sup>me</sup> Pavlou et les Parties de leurs interventions, qui témoignent du vif intérêt porté au sujet et de la nécessité de prendre de nouvelles mesures au niveau national. Elle réitère l'appel lancé aux Parties pour qu'elles proposent des thèmes de débats futurs lors des réunions du Comité.

#### Point 9 de l'ordre du jour. Date de la prochaine réunion

Le Comité décide de tenir sa prochaine réunion le 6 juin 2024.

#### Point 10 de l'ordre du jour. Questions diverses

La représentante du Liechtenstein prend la parole pour informer les Parties que son pays accueillera la deuxième réunion des organes de coordination créés en vertu de l'article 10 de la Convention d'Istanbul, le 29 avril 2024 à Schaan, près de Vaduz, dans le cadre des manifestations de la présidence liechtensteinoise du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. Les invitations seront envoyées au début de l'année prochaine et les Parties sont invitées à formuler des recommandations concernant le programme de cette réunion.

#### Point 11 de l'ordre du jour. Adoption de la liste des décisions prises

Le Comité adopte la liste des décisions telle qu'elle figure dans le document IC-CP/Inf(2023)LD15.

#### Annexe I: Ordre du jour

- 1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour (9h30)
- 2. Informations administratives et budgétaires
- 3. État des signatures et ratifications de la Convention d'Istanbul
  - a) Mesures prises par les États membres du Conseil de l'Europe en vue de la ratification de la Convention d'Istanbul : tour de table
  - b) Mesures prises par les États non-membres du Conseil de l'Europe en vue de la ratification de la Convention d'Istanbul
  - c) Déclarations et réserves
- 4. Echange de vues avec Mme Maria-Andriani Kostopoulou, Présidente du GREVIO
- 5. Recommendations sur la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul
  - **Croatie** [IC-CP(2023)15-prov]
  - **Grèce** [IC-CP(2023)16-prov]
  - **Irlande** [IC-CP(2023)17-prov]
  - Luxembourg [IC-CP(2023)18-prov]
  - Macédoine du Nord [IC-CP(2023)19-prov]
  - République de Moldova IC-CP(2023)20-prov]
- 6. Projets d'amendements au règlement intérieur du Comité des Parties, concernant le vote, suite à l'adhésion de l'Union européenne à la Convention d'Istanbul
- 7. Election des members de Bureau
- 8. Discussion thématique : "Expériences et outils nationaux pour lutter contre les féminicides".
- 9. Date de la prochaine réunion
- 10. Questions diverses
- 11. Adoption de la liste des décisions prises
- 12. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour (9h30)
- 13. Informations administratives et budgétaires
- 14. État des signatures et ratifications de la Convention d'Istanbul
  - d) Mesures prises par les États membres du Conseil de l'Europe en vue de la ratification de la Convention d'Istanbul : tour de table
  - e) Mesures prises par les États non-membres du Conseil de l'Europe en vue de la ratification de la Convention d'Istanbul
  - f) Déclarations et réserves

- 15. Echange de vues avec Mme Maria-Andriani Kostopoulou, Présidente du GREVIO
- 16. Recommendations sur la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul
  - **Croatie** [IC-CP(2023)15-prov]
  - **Grèce** [IC-CP(2023)16-prov]
  - **Irlande** [IC-CP(2023)17-prov]
  - Luxembourg [IC-CP(2023)18-prov]
  - Macédoine du Nord [IC-CP(2023)19-prov]
  - République de Moldova IC-CP(2023)20-prov]
- 17. Projets d'amendements au règlement intérieur du Comité des Parties, concernant le vote, suite à l'adhésion de l'Union européenne à la Convention d'Istanbul
- 18. Election des members de Bureau
- 19. Discussion thématique : "Expériences et outils nationaux pour lutter contre les féminicides".
- 20. Date de la prochaine réunion
- 21. Questions diverses
- 22. Adoption de la liste des décisions prises

#### Annexe II : Liste des participants

#### **BUREAU**

Ms Tanja GONGGRIJP Chair Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary Permanent Representative of the Netherlands to the Council of Europe

Mr Gilberto JERÓNIMO First Vice-Chair Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary Permanent Representative of Portugal to the Council of Europe

Ms Daniela CUJBĂ Second Vice-Chair Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary Permanent Representative of The Republic of Moldova to the Council of Europe

#### **MEMBERS / MEMBRES**

#### **ALBANIA / ALBANIE**

Ms Brunilda KOÇO Deputy to the Pemanent Representative Permanent Representation of Albania to the Council of Europe

#### **ANDORRA / ANDORRE**

Mr Joan Forner ROVIRA Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary Permanent Representative of Andorra to the Council of Europe

Mr Aitor Codina Permanent Representation of Andorra to the Council of Europe

#### **AUSTRIA / AUTRICHE**

Ms Verena WEHMEYER
Federal Chancellery of Austria
Division III – Women and Equality
Subdivision III/4 – Prevention of and Protection from Violence

Ms Aloisia WÖRGETTER Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary Permanent Representative of Austria to the Council of Europe

#### **BELGIUM**

Ms Marijke WEEWAUTERS Senior strategic policy advisor Institute for Equality between Women and Men

#### **CROATIA / CROATIE**

Ms Narcisa BEĆIREVIĆ
Deputy to the Permanent Representative
Permanent Representation of Croatia to the Council of Europe

#### **CYPRUS**

Mr Kostas PSEVDOTIS

Deputy to the Permanent Representative

Permanent Representation of Cyprus to the Council of Europe

#### **DENMARK / DANEMARK**

Ms Caroline JEPPESEN
Trainee
Permanent Representation of Denmark to the Council of Europe

#### **ESTONIA**

Ms Kristiina LUHT Head of Victim Support Policy Department of Children and Families Ministry of Social Affairs

#### **EUROPEAN UNION / UNION EUROPEENNE**

Ms Lisa COLLSTE
European Commission
Directorate-Genderal for Justice and Consumers
Unit D2 – Gender Equality

Ms Dora SCHAFFRIN
First Secretary
Representation of the European Union to the Council of Europe

Mme Almudena DARIAS DE LAS HERAS Représentante de la Présidence du Conseil de l'Union Européenne

#### **FINLAND / FINLANDE**

Ms Marjatta HIEKKA Legal Counsellor Ministry for Foreign Affairs

#### **FRANCE**

Mme Frédérique AST Adjointe à la cheffe du bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes Ministères des Solidarités/ Egalité F-H/ Handicap/ Enfance

Mme Léa CORNU Adjointe au Représentant Permanent Représentation Permanente de la France auprès du Conseil de l'Europe

#### **GEORGIA / GÉORGIE**

Ms Marine KAKHISHVILI Senior Specialist of the Human Rights Department Administration of Government

#### **GERMANY / ALLEMAGNE**

Ms Katharina WIATR Unit 403 - Protection of Women from Violence Federal Ministry for Family Affairs, Senior Citizens, Women and Youth

#### **GREECE / GRÈCE**

Ms Angeliki PAPAZOGLOU

Deputy Head of Directorate of Social Protection and Counselling Services
General Secretariat for Family Policy and Gender Equality

Ministry of Labour and Social Policy

#### **ICELAND / ISLANDE**

Ms Ragnhildur ARNLJÓTSDÓTTIR Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary Permanent Representative of Iceland to the Council of Europe

#### **IRELAND / IRLANDE**

Ms Caitríona DOYLE Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary Permanent Representative of Ireland to the Council of Europe

#### Ms Aoife BYRNE

Justice Attaché/ Deputy to the Permanent Representative Permanent Representation of Ireland to the Council of Europe

#### **ITALY / ITALIE**

M. Roberto MARTINI Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire Représentant Permanent de l'Italie auprès du Conseil de l'Europe

#### **LIECHTENSTEIN**

Ms Ute MAYER Head of the Coordinating Group Equal Opportunities Unit, Office of Social Services Office for Foreign Affairs

Ms Naomi LIND

Permanent Representation of the Principality of Liechtenstein to the Council of Europe

#### **LUXEMBOURG**

M. Christopher WITRY Ministère de l'Egalité des genres et de la diversité

Mme Lisa SCHULLER Ministère de la Justice

Mme Mandy da MOTA Ministère de la Justice

#### **MALTA / MALTE**

Ms Francesca CAMILLERI VETTIGER

Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary

Permanent Representative of Malta to the Council of Europe

#### **MOLDOVA**

Ms Lilia PASCAL Head of Division for policies to ensure equality between men and women Ministry of Health, Labour and Social Protection

#### **MONACO**

Mme Marie THOUVENIN-RAPAIRE Chef de Service Direction de l'Action et de l'Aide Sociales

#### **MONTENEGRO**

Ms Violeta BERIŠAJ

Deputy to the Permanent Representative

Permanent Representation of Montenegro to the Council of Europe

#### **NETHERLANDS**

Ms Georgia-Rae DIJK
Deputy to the Permanent Representative
Permanent Representation of the Netherlands to the Council of Europe

#### **NORTH MACEDONIA**

Ms Svetlana CVETKOVSKA Ministry of Labour and Social Policy Sector for Equal Opportunity

#### **NORWAY / NORVEGE**

Ms Hilde Marit KNOTTEN Senior Advisor Ministry of Justice and Public Security Police Department

#### **POLAND / POLOGNE**

Mr Pawel KOSMULSKI Head of Department of Equal Treatment and Human Rights Government Plenipotentiary for Equal Treatment

#### **PORTUGAL**

Ms Marta SILVA

Head of the Domestic Violence / Gender Violence Unit at the Commission for Citizenship and Gender Equality

#### **ROMANIA / ROUMANIE**

Ms Ramona-Maria CIUCĂ
Diplomatic counsellor
Deputy to the Permanent Representative
Permanent Representation of Romania to the Council of Europe

#### **SAN MARINO / SAINT-MARIN**

M. Eros GASPERONI Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire Représentant Permanent de Saint-Marin auprès du Conseil de l'Europe

#### **SERBIA / SERBIE**

Ms. Gordana PREDIC Special Advisor to the Vice-President of the Government and Minister of Culture Ministry of Culture

Mr Andrea DIMOSKI Ministry of Culture

#### **SLOVENIA / SLOVENIE**

Ms Sara SLANA Ministry of Labour, Family, Social Affairs and Equal Opportunities

#### **SPAIN / ESPAGNE**

Mr Daniel JUSDADO BARRIO
Deputy to the Permanent Representative
Permanent Representation of Spain to the Council of Europe

#### **SWEDEN / SUÈDE**

Ms Caroline HAMMARBERG Head of Section Division for Gender Equality Ministry of Employment

#### **SWITZERLAND / SUISSE**

M. Gian BEELI Responsable du domaine Violence Département fédéral de l'intérieur DFI Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG

#### **UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI**

Ms Nadia HASHMI Deputy Permanent Representative Permanent Representation of the United Kingdom to the Council of Europe

#### **UKRAINE**

Ms Angelina OLIINYCHENKO Digital Development and Social Services Directorate Ministry of Social Policy

Mr Viktor NIKITIUK
Deputy Permanent Representative
Permanent Representation of Ukraine to the Council of Europe

#### \*\*\*

#### **PARTICIPANTS**

#### STATES WHICH HAVE SIGNED BUT NOT YET RATIFIED THE CONVENTION

#### CZECH REPUBLIC / RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Mrs. Barbora ŠVÁCHOVÁ

apologised

#### LATVIA / LETTONIE

Mr Eduards DZENITIS

Deputy to the Permanent Representative

Permanent Representation of Latvia to the Council of Europe

\*\*\*

#### **OTHER**

Ms Maria Andriani KOSTOPOULOU GREVIO President

Ms Susana PAVLOU Director Mediterranean Institute of Gender Studies [MIGS] Cyprus

M. José Alfonso SUÁREZ DEL REAL Y AGUILERA Ambassadeur Plénipotentiaire Observateur Permanent Mission Permanente du Mexique auprès du Conseil de l'Europe

\*\*\*

#### **SECRETARIAT**

Secretariat of the monitoring mechanism of the Council of Europe Convention on preventing and combating violence against women and domestic violence / Secrétariat du mécanisme de suivi de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique

Ms Carolina LASÉN DIAZ Executive Secretary / Secrétaire exécutive Head of the Violence against Women Division / Cheffe de la Division Violence à l'égard des femmes

Ms Françoise KEMPF Administrator

Ms Francesca MONTAGNA Administrator Ms Elif SARIAYDIN Administrator

Ms Sabrina WITTMANN Administrator

Mr Mihail STOJANOSKI Administrator

Ms Kerstin SCHINNERL Senior project officer

Ms Valentine JOSENHANS Project officer

Ms Christine EBEL Principal administrative assistant

Ms Ioana VOELKEL Principal administrative assistant

Ms Joanna SZELEZNIAK Administrative support assistant

Ms Zsuzsanna MOLNAR Management support assistant

Ms Sara PRIFTI trainee

INTERPRETERS / INTERPRETES

Ms Clarissa WORSDALE

Ms Lisa WOJCIECHOWICZ

Ms Celia RAWINSKI